



18 ans
 Signalement -
 taille - 1. M. 72.^c
 cheveux - châtains
 front - bombe
 sourcil - châtains
 yeux - noirs
 nez - ordinaire
 bouche - bien faite
 barbe - 0
 menton - rond
 visage - rond
 teint - coloré

Signature
 Sacreste



Le maire de la commune de Jussac, soussigné,
 a l'honneur de certifier que Sacreste Pierre,
 dont le signalement est ci-dessus, né le 24 ybr
 1791 à Aurillac, marchand, demeurant à Jussac
 fils légitime de Jean Sacreste et D'halens
 Chandon, épiciers de Jussac, a toujours été de
 bonnes vie et mœurs et qu'il mérite selon
 la demande et le contentement de son
 père, que l'autorité compétente lui délivre
 un passeport pour l'Espagne ou l'appeller
 ses parents établis dans le commerce

Jussac le 22 février 1850

Le maire
 Blouzeau

Je soussigné, Jean Sacreste, épicier
 à Jussac, donne mon consentement pour
 que mon fils, Pierre, se destine à commercer
 dans l'Espagne, et prie M. le
 Maire de Jussac de vouloir bien
 lui délivrer un passeport

Jussac le 22 février 1850
 Sacreste

Vu pour légalisation de la signature
 du Sieur Sacreste apposée ci-dessus
 Jussac le 22 février 1850

Le maire
 Blouzeau